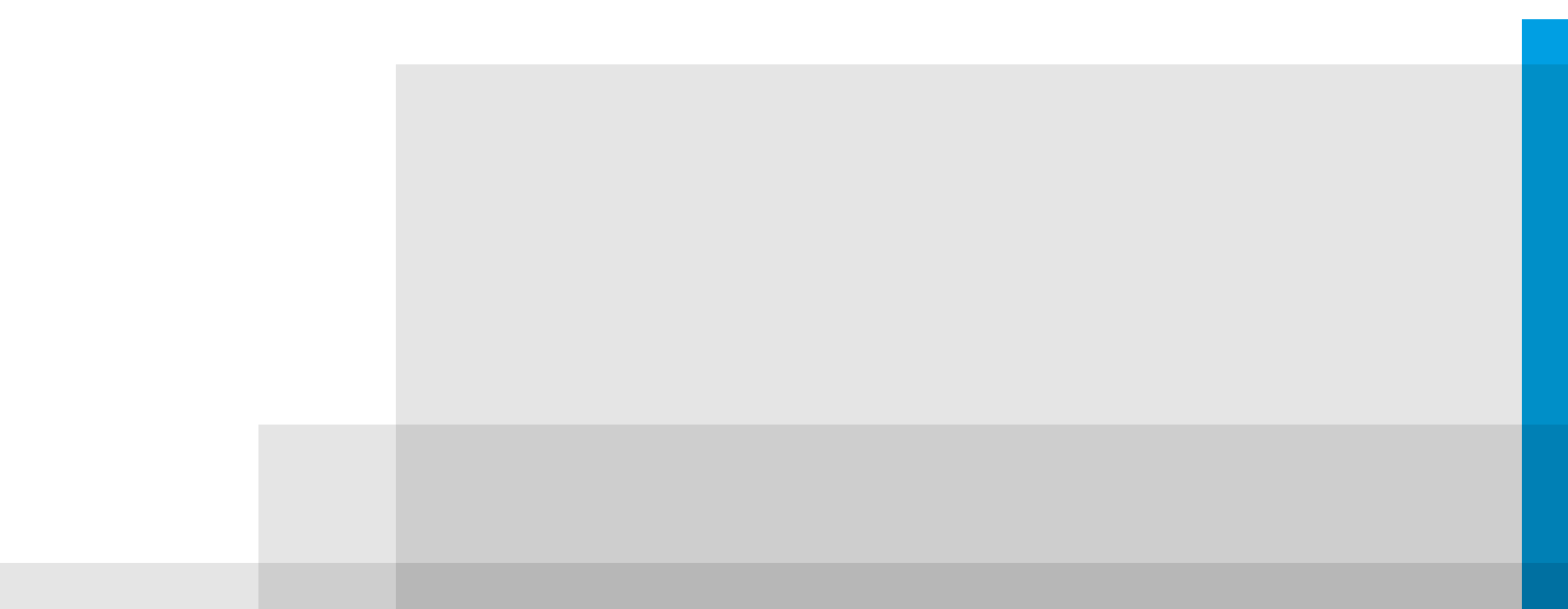

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

États financiers

31 décembre 2024



CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

États financiers

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de service de bar, d'autofinancement et d'activités spéciales dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, de l'actif à court terme au 31 décembre 2024 et de l'actif net au 1er janvier 2024 et au 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pas été audités et une conclusion non modifiée a été exprimée sur ces états.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹
FBL S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 25 février 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A132091

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

5

	2024	2023 (non audité)
Produits		
Subventions - Ville de Drummondville (annexe A)	359 706 \$	280 510 \$
Subvention - Ministère de l'éducation - PAFCLL	151 195	146 658
Subvention - Gouvernement du Canada - Emploi d'été Canada	24 722	19 468
Subventions - Autres	2 100	10 603
Camp de jour	159 242	138 610
Programmation	138 036	102 817
Location de salles et service de bar	65 823	49 801
Autofinancement et activités spéciales	47 534	68 028
Commandites	25 000	25 000
	973 358	841 495
Charges		
Frais de fonctionnement et d'administration (annexe B)	949 862	917 401
Frais financiers (annexe C)	179 712	90 376
	1 129 574	1 007 777
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	(156 216)	(166 282)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(2 414)
Amortissement - Immobilisations corporelles	(247 361)	(97 100)
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	200 910	61 667
Insuffisance des produits sur les charges	(202 667) \$	(204 129) \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2024

6

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total (non audité)
Solde au début	479 096 \$	641 078 \$	1 120 174 \$	1 324 303 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(50 711)	(151 956)	(202 667)	(204 129)
Investissement en immobilisations	440 301	(440 301)	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(469 897)	469 897	-	-
Apports à recevoir	(1 591 006)	1 591 006	-	-
Dette à long terme	1 874 038	(1 874 038)	-	-
Solde à la fin	681 821 \$	235 686 \$	917 507 \$	1 120 174 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Bilan

31 décembre 2024

7

	2024	2023 (non audité)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	199 775 \$	511 737 \$
Comptes clients et autres créances (note 4)	91 466	133 520
Stocks	2 766	6 086
Frais payés d'avance	7 686	8 471
Apports à recevoir à court terme	1 503 866	1 654 408
	1 805 559	2 314 222
Apports à recevoir	226 000	1 716 522
Immobilisations corporelles (note 5)	4 128 410	4 365 990
Frais initiaux reportés liés à un bail emphytéotique	63 472	105 787
	6 223 441 \$	8 502 521 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Bilan

31 décembre 2024

8

	2024	2023 (non audité)
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	81 247 \$	515 434 \$
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme (note 8)	88 710	105 145
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	1 608 660
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 10)	1 373 488	1 407 638
	1 543 445	3 636 877
Apports reportés afférents au fonctionnement (note 8)	50 000	75 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	3 712 489	3 443 502
Dette à long terme (note 10)	-	226 968
	5 305 934	7 382 347
ACTIFS NETS		
Investi en immobilisations	681 821	479 096
Non affecté	235 686	641 078
	917 507	1 120 174
	6 223 441 \$	8 502 521 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

9

	2024	2023 (non audité)
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(202 667) \$	(204 129) \$
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	247 361	97 100
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(200 910)	(61 667)
Amortissement - Frais de financement	4 260	6 724
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	2 414
Charge locative en vertu d'un bail emphytéotique	42 315	137 515
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	-	2 795
	(109 641)	(19 248)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	42 054	(55 743)
Apports à recevoir	50 058	-
Stock	3 320	-
Frais payés d'avance	785	2 291
Créditeurs	(3 667)	(66 118)
Apports reportés afférents au fonctionnement	(41 435)	(94 239)
	51 115	(213 809)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(58 526)	(233 057)
Activités d'investissement		
Acquisition d'un dépôt à terme	-	(2 810)
Encaissement d'un dépôt à terme	-	64 563
Encaissement des apports à recevoir	1 591 006	103 727
Acquisition d'immobilisations corporelles	(440 301)	(3 140 789)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	2 874
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 150 705	(2 972 435)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	-	2 747 278
Remboursement de la dette à long terme	(1 874 038)	(57 361)
Encaissement des apports afférents aux immobilisations	469 897	227 596
Frais de financement sur l'émission de la dette à long terme	-	(5 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 404 141)	2 912 513
Diminution de l'encaisse	(311 962)	(292 979)
Encaisse au début	511 737	804 716
Encaisse à la fin	199 775 \$	511 737 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré qui peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission d'offrir aux citoyens du secteur un milieu de vie en intervenant dans les domaines du loisir, de l'éducation populaire et de l'action communautaire. L'organisme utilise aussi l'abréviation « CCLCN » comme dénomination.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Permis et cotisations » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme au 31 décembre 2023.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir selon les caractéristiques de chacune des ententes sous-jacentes. Un apport à recevoir, qu'il soit affecté ou non affecté, est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Lorsqu'un apport affecté à recevoir est comptabilisé, mais que les produits sous-jacents ne peuvent pas être constatés aux résultats de l'exercice, la contrepartie est alors comptabilisée à titre d'apports reportés.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable, que le recouvrement est raisonnablement certain ou lorsque le produit de la vente est encaissé.

Les produits tirés de la location de salles et service de bar, d'autofinancement et activités spéciales, de programmation et de camp de jour sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou que l'activité a eu lieu. Les paiements encaissés avant la tenue des événements sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des apports à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtisse	Amortissement linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	3 à 20 ans
Parc	Amortissement dégressif	10 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	15 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Permis et cotisations » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Frais initiaux reportés liés à un bail emphytéotique

Les frais initiaux reliés à l'obtention d'un bail emphytéotique ont été reportés et amortis linéairement sur la durée du bail emphytéotique. L'amortissement de ces frais correspond à la charge locative du bien loué en vertu de ce bail emphytéotique.

Intérêts capitalisés

Les intérêts sur les emprunts contractés spécifiquement pour le financement d'actifs et engagés lors de la phase de développement des immobilisations corporelles sont comptabilisés en augmentation du coût des immobilisations corporelles.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2024

14

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023 (non audité)
Comptes clients	832 \$	520 \$
Taxes à la consommation	90 634	133 000
	91 466 \$	133 520 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023 (non audité)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisse ^{(a) (c)}	4 254 269 \$	283 668 \$	3 970 601 \$	4 186 312 \$
Améliorations locatives	75 576	61 755	13 821	23 423
Parc	13 468	11 234	2 234	2 482
Mobilier et équipement	224 340	94 951	129 389	138 317
Équipement informatique	26 872	14 507	12 365	15 456
	4 594 525 \$	466 115 \$	4 128 410 \$	4 365 990 \$

- a) Cette bâtisse est érigée sur un terrain loué selon un bail emphytéotique (note 11). La bâtisse est amortie selon la durée du bail emphytéotique de 20 ans et sera remise à la Ville de Drummondville à la fin du dit bail.
- b) Les comptes fournisseurs ne comprennent aucun montant pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (430 520 \$ au 31 décembre 2023).
- c) Au cours de l'exercice, aucun intérêt sur la dette à long terme n'ont été comptabilisés au coût de la bâtisse (70 152 \$ en 2023).

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 50 000 \$. Cet emprunt porte intérêt au taux de 11,45 % et est renouvelable annuellement.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2024

15

7. CRÉDITEURS

	2024	2023 (non audité)
Comptes fournisseurs	13 425 \$	438 733 \$
Produits reportés	44 782	43 199
Salaires et charges sociales	21 901	23 048
Retenues à la source et charges sociales	1 139	3 864
Frais courus	-	6 590
	81 247 \$	515 434 \$

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AU FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges d'exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023 (non audité)
Solde au début	180 145 \$	208 229 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice ^(a)	414 385	182 525
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(455 820)	(210 609)
	138 710	180 145
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme	88 710	105 145
Solde à la fin	50 000 \$	75 000 \$

- a) Les apports octroyés au cours de l'exercice comprennent un montant de 15 478 \$ (66 155 \$ au 31 décembre 2023) qui n'a pas été encaissé en date de fin d'exercice.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2024

16

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition de mobilier et équipement et de la bâtisse de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023 (non audité)
Solde au début	3 443 502 \$	547 427 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice ^(a)	469 897	2 957 742
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(200 910)	(61 667)
	3 712 489 \$	3 443 502 \$

a) Les apports octroyés au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 comprenaient un montant de 2 730 146 \$ qui n'était pas encaissé en date de fin d'exercice.

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023 (non audité)
Emprunt, 6,97 % (7,8 % au 31 décembre 2023), garanti par le cautionnement de la Ville de Drummondville, remboursable par versements mensuels de 11 049 \$ intérêts compris et payables mensuellement à même une subvention spécifique de la Ville de Drummondville, renouvelable en mai 2025	1 373 488 \$	1 407 638 \$
Emprunt, taux préférentiel plus 0,5 %	-	729 728
Emprunt, taux préférentiel plus 0,5 %	-	729 728
Emprunt, taux préférentiel plus 0,5 %	-	380 432
	1 373 488	3 247 526
Frais de financement non amortis	-	4 260
	1 373 488	3 243 266
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	1 608 660
Dettes à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	1 373 488	1 407 638
	- \$	226 968 \$

11. BAUX EMPHYTÉOTIQUES

L'organisme a signé, en 2006, un bail emphytéotique avec la Ville de Drummondville pour l'immeuble de la rue Lessard. Ce bail est d'une durée de 20 ans et vient à échéance en décembre 2026. Ce bail ne prévoit aucun versement périodique, à l'exception du paiement de frais initiaux de 846 300 \$ déboursés au moment de la signature de ce bail. L'organisme a reporté ce montant et l'a amorti linéairement sur la durée du bail, c'est-à-dire 20 ans, à titre de charge locative.

L'organisme a également signé, en 2022, un bail emphytéotique avec la Ville de Drummondville pour le terrain de la rue Clair. Ce bail est d'une durée de 20 ans et vient à échéance en juin 2042. Ce bail ne prévoit aucun versement périodique ni aucuns frais initiaux. L'organisme était tenu de construire une bâtisse dont la valeur nette est de 3 970 601 \$ au 31 décembre 2024.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2024

18

	2024	2023 (non audité)
ANNEXE A - SUBVENTIONS - VILLE DE DRUMMONDVILLE		
Fonctionnement et énergie	145 750 \$	144 102 \$
Patinoires	47 651	46 453
Parc de planches à roulettes	11 500	11 242
Camp de jour	52 898	41 846
Intérêts sur la subvention à recevoir	101 907	36 867
	359 706 \$	280 510 \$

ANNEXE B - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	592 257 \$	510 980 \$
Animation et programmation	57 699	45 579
Assurances	11 780	10 907
Permis et cotisations	9 797	6 144
Télécommunications	6 376	6 211
Fournitures de bureau	4 816	5 253
Fournitures de bar	4 813	9 367
Honoraires professionnels	57 912	17 666
Déplacements et représentation	2 569	3 040
Énergie	29 754	26 422
Entretien et réparations	34 516	31 818
Entretien et réparations - Matériel informatique	5 965	4 321
Matériel de loisir	19 306	11 987
Publicité et promotion	18 100	23 442
Formation	8 928	2 222
Divers	5 407	3 409
Charge locative en vertu d'un bail emphytéotique	42 315	137 515
Activités spéciales	37 552	61 118
	949 862 \$	917 401 \$

ANNEXE C - FRAIS FINANCIERS

Amortissement - Frais de financement	4 260 \$	6 724 \$
Intérêts sur la dette à long terme	167 315	73 554
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	-	2 795
Total des intérêts sur la dette à long terme	171 575	83 073
Intérêts et frais bancaires	8 137	7 303
	179 712 \$	90 376 \$